

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 12 DU CONSEIL MUNICIPAL 2020 - 2026
DU VENDREDI 30 JUILLET 2021 A 20H00

Date de la convocation : 26 juillet 2021.

L'an deux mil vingt-et-un, le trente juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, M. Louis GIROD.

Présents : M. Louis GIROD, Maire
MM. Fabien VIEILLE-MECET, Laurent CLAUDET, Adjoint
Mmes Chantal GUIGNARD, Pascale FAIGNEZ, Magalie TROUTET Conseillères
municipales

Excusés : Mme Jennifer BRESSAND, Adjointe
Mmes Justine GRENON, Corinne GARNIER, Chantal MARGUIER, Conseillères
municipales & M. Mathieu BAUDIN, Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme Magalie TROUTET

Ordre du jour de la séance n° 12 :

1. Approbation des comptes-rendus du 28/05 et du 26/06.
2. Administration générale
 - Contrat de recrutement de Laura Beilhartz à rapporter (courrier du Sous-Préfet).
 - Mise en place du référentiel « M57 » à compter du 1^{er} janvier 2022
3. Bâtiments, patrimoine.

Eglise : Difficultés avec Benetruy et Prêtre.
4. Voirie

Aménagements de voirie et de sécurité rues L. Troutet et d'Arlier.
5. Bois et forêts.
 - Projet de contrat Etat - ONF 2021-2025
 - Vente de résineux du 22 septembre : Prix planchers à fixer.
6. Divers
 - Création d'un compte PanneauPocket → diffusion à la population de la publicité.
 - Cartes avantages jeunes 2021-2022 → modalités à revoir éventuellement.
 - Démolition de la maison Robbe.

Compte-Rendu :

1. Approbation des comptes-rendus du 28/05 et du 26/06.

Sans commentaire ni opposition, les comptes-rendus sont adoptés.

2. Administration générale

- Contrat de recrutement de Laura Beilhartz à rapporter (courrier du Sous-Préfet).

En réponse au courrier de la Sous-préfecture en date du 15 juillet 2021 qui fait suite à l'absence de certaines démarches administratives, il est décidé de prendre deux délibérations :

L'une rapportant le contrat de travail et la seconde créant le poste à compter du 1^{er} août.

La publicité de vacance de poste sera effectuée sur le site du Centre de gestion.

- Mise en place du référentiel « M57 » à compter du 1^{er} janvier 2022

Une délibération acte ce nouveau plan comptable qui se subsistera à la comptabilité M14 dès le 01/01/22

3. Bâtiments, patrimoine.

- Eglise : Difficultés avec Benetruy et Prêtre.

En effet, la pose par la société Prêtre des six spots coté nef n'est pas aboutie, car :

- Ils sont installés non fixés dans des regards de 40 x 40 cm, non adaptés à leur diamètre de 29 cm
- Les regards dépassent de 6 cm la hauteur des spots, alors que ces derniers devraient être au ras du sol. Il faudrait trouver une solution permettant de rehausser les spots dans les regards afin que la tonte de la pelouse puisse être effectuée sans problème.
- Les 2 entreprises se rejettent le problème. La société Prêtre qui avait accepté de réaliser les travaux sans aucune objection nous annonce qu'elle tentera de trouver une solution fin août ...

De son côté, la société Benetruy doit reprendre certains travaux notamment ajouter du gravier le long des nefs, enlever les gros cailloux qui vont gêner la tonte et poser une gaine permettant de remettre en état le système d'éclairage public sectionné lors des travaux.

Ces problèmes persistent malgré les relances et les demandes d'intervention qui restent sans réponse, ou reportées sans date fixe, et sans réponse aux problèmes mentionnés.

Une liste des réserves constatées a été envoyée aux entreprises qui ont jusqu'au 10 septembre pour effectuer les travaux.

Les factures ne seront donc pas payées avant que ces problèmes soient résolus.

4. Voirie

- Aménagements de voirie et de sécurité rues L. Troutet et d'Arlier.

Dans l'attente de l'aval de la subvention, les travaux devraient débuter en 1^{ère} quinzaine d'octobre 2021.

5. Bois et forêts.

- Projet de contrat Etat - ONF 2021-2025

Ce projet de l'Etat prévoit la suppression de 475 emplois au sein de l'ONF et sollicite une contribution financière complémentaire des communes, correspondant à 27.5 millions d'euros sur 3 années.

Ainsi, les frais de garderie augmenteront d'un tiers par année, pour un conseil moins réactif et moins présent. A l'unanimité des présents, il est décidé de prendre une délibération contre ce projet Etat-ONF 2021-2025 demandant le retrait du contrat.

- Vente de résineux du 22 septembre : Prix planchers à fixer.

Pour cette vente de l'ONF s'adressant à des professionnels, il est possible de fixer au préalable un prix plancher par article.

C'est une valeur de sauvegarde en dessous de laquelle la vente ne peut pas être faite.

Laurent Claudet précise que cette formule a été utilisée lors d'une vente il y a quelques années et qu'elle avait posé un problème obligeant la commune à faire machine arrière.

Il est décidé de contacter M. Girard, notre garde forestier pour avoir des précisions et ainsi prendre la décision la mieux adaptée.

6. Divers

- Création d'un compte PanneauPocket → diffusion à la population de la publicité.

Cette application, gratuite pour les habitants, permettra en la téléchargeant sur un téléphone portable (smartphone), une tablette ou un ordinateur, d'être informé et alerté en temps réel.

Ce service coûte 130 €/an à la commune, qui bénéficie d'une remise de 50 € en tant que membre de l'association des maires du Doubs. Il n'y a pas besoin de créer de compte, ni d'entrer des données personnelles pour recevoir l'actualité : événements, coupures de réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo, préfecture etc ...

Une partie de la population n'étant pas habituée au « tout numérique », ce mode de communication ne va pas se substituer aux bulletins d'infos habituels qui continueront d'être diffusés.

- Cartes avantages jeunes 2021-2022 → modalités à revoir éventuellement.

La carte avantages jeunes est offerte par la commune aux jeunes de 8 à 24 ans, sous condition de la preuve d'être toujours en études.

La carte 2021-2022 sera à retirer au PIJ (Point Info Jeunesse) de la CFD. Ce sera l'occasion de découvrir ce lieu pour ceux qui ne le connaissent pas encore.

- Démolition de la maison Robbe.

L'entreprise Roland prévoit d'intervenir la semaine prochaine (S. 32) pour la démolition de cette maison.

La séance est levée à 21h30

Le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Banvans, Doubs. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BANVANS' at the top and 'DOUBS' at the bottom, separated by two small stars. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a landscape with a castle and a tree. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.